

JEUX PARALYMPIQUES

MILAN-CORTINA 2026

SÉLECTION OFFICIELLE



Première sélection pour les Jeux Paralympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026

Communiqué de presse

Vendredi 13 février

À quelques semaines des Jeux Paralympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026 du 6 au 15 mars 2026, le Comité Paralympique de Sélection (CPS) du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a validé la sélection de 13 athlètes qui représenteront la France en para biathlon, para ski alpin, para ski de fond et para snowboard.

Le CPS s'est réuni jeudi 12 février 2026, sous la présidence de Marie-Amélie Le Fur, présidente du CPSF, et en présence de ses membres Richard Perot et Rudy Vandenabeele (deux représentants du mouvement sportif paralympique désignés par le Conseil d'administration du CPSF) et Arnaud Litou (représentant de l'ANS).

Para ski alpin

[Arthur Bauchet](#) - catégorie debout / Club des sports d'hiver du Briançonnais

[Lou Braz-Dagand](#) - catégorie assis / Club des sports de Tignes

[Jordan Broisin](#) - catégorie debout / Handisport Lyonnais

[Oscar Burnham](#) - catégorie debout / Club des sports de Tignes

[Hyacinthe Deleplace](#) guidé par Perrine Clair - catégorie déficient visuel / Club des sports de Courchevel

[Victor Pierrel](#) - catégorie assis / Ski club de Peisey Vallandry

[Aurélie Richard](#) - catégorie debout / Club des sports d'hiver du Briançonnais

[Jules Segers](#) - catégorie debout / Les Gets ski compétition

Para ski nordique ([para ski de fond](#) et [para biathlon](#))

[Anthony Chalençon](#) guidé par Florian Michelin - catégorie déficient visuel / Ski club

Morzine - Avoriaz

[Benjamin Daviet](#) - catégorie debout / Ski Club Grand Bornand

[Karl Tabouret](#) - catégorie debout / Albertville Handisport

Para snowboard

[Cécile Hernandez](#) - catégorie LL1 / Ski club Les Angles

[Maxime Montaggioni](#) - catégorie UL / ANICES Nice

Kit médias

(©CPSF/KMSP)

L'annonce de la délégation complète sera communiquée lundi 16 février, à l'issue d'une bipartite.

Le processus de sélection de ces 13 athlètes paralympiques s'est déroulé en deux temps. Tout d'abord, une première sélection a été réalisée par la Fédération Française Handisport (FFH), sur la base de critères préalablement définis. La FFH a réuni son comité de sélection mercredi 11 février, à l'issue duquel elle a établi une liste d'athlètes pour les Jeux Paralympiques d'hiver de Milan-Cortina.

Le Comité Paralympique de Sélection (CPS) du CPSF s'inscrit dans la continuité avec l'examen des propositions de la FFH. Il a validé jeudi 12 février la liste des athlètes proposée par la FFH, permettant au CPSF de procéder à leur inscription officielle auprès du Comité d'organisation des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026.

Le CPS a pour missions de définir les principes généraux de sélection des athlètes, statuer sur l'acceptation ou le refus des quotas attribués par les fédérations internationales et approuver les critères de sélection proposés par les fédérations membres du CPSF pour la participation des athlètes aux Jeux.

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui poursuit une double mission :

- *La constitution et la direction de l'Equipe de France aux Jeux Paralympiques d'été et d'hiver,*
 - *L'animation, la coordination et la représentation des fédérations sportives membres du CPSF qui développent, en loisirs ou compétition, la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap.*
-

Contact presse - medias@france-paralympique.fr

Julie Ageron – Directrice de la communication – 06 99 18 39 31

Lila Rouillé – Chargée des relations presse - 06 52 61 18 82

